



Direction de la Démocratie, des Citoyen.ne.s et des Territoires
Sous-direction de la Politique de la Ville et de l'Action Citoyenne
Service de l'Engagement Citoyen et Associatif

2023 DDCT 27 approbation de la convention de mise à disposition temporaire du pavillon « Maison de l'air » du Parc de Belleville 27, rue Piat (20ème)

PROJET DE DELIBERATION EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Paris a fait de la solidarité et de la participation citoyenne une priorité. Depuis maintenant quatre ans, la Ville a mis à disposition des acteurs de la participation citoyenne un lieu dédié pour leur permettre de se développer, d'y organiser des évènements ouverts à tous et de travailler ces enjeux de renouveau démocratique en lien avec les Parisiennes et les Parisiens.

La Ville de Paris a souhaité, à travers ce lieu, favoriser le développement des pratiques participatives et sociales, familiariser le grand public à ces questions en proposant des espaces et des activités créatives, participatives, pédagogiques ou de formation.

Pour l'année 2023, la Ville maintient sa volonté d'ouvrir et de renforcer la participation des habitants du 20^{ème} arrondissement mais également à l'ensemble des Parisien.ne.s. Pour animer ce tiers-lieu de l'innovation citoyenne, la Ville propose de confier l'animation à l'association « Archipélia » qui est un centre social associatif, une structure de proximité à vocation sociale et d'éducation populaire. Le projet d'Archipélia est articulé autour des finalités suivantes :

- Il s'appuie sur son ancrage au local et son expérience de la participation des habitant.es, au profit d'un projet citoyen pour le

quartier, pour le 20^{ème} arrondissement et pour un déploiement à l'échelle parisienne.

- L'objet principal du projet se positionne résolument sur le devenir de la « Maison de l'air », dédié à la vie citoyenne et à la défense de l'environnement.
- La finalité est le recueil des propositions, des idées des personnes du quartier dans toutes ses diversités et des partenaires engagés, de provoquer des situations de dialogue et de réflexion par divers outils d'animation participatifs.
- Il est également proposé de favoriser le développement de la vie de quartier en proposant des activités pour les enfants, les adolescent.es, les adultes et les familles.

Compte tenu de l'intérêt du projet présenté par l'association « Archipélia » et pour renforcer la participation de la Ville de Paris à la dynamique de développement des pratiques sociales et innovantes, participatives, je vous propose de m'autoriser à signer la convention d'occupation du domaine public jointe au présent projet de délibération.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2023 DDCT 27 approbation de la convention de mise à disposition temporaire du pavillon « Maison de l'air » dans le parc de Belleville 27 rue Piat (20ème)

Le Conseil de Paris

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le vœu 2016 V. 347 relatif à la mobilisation du domaine intercalaire de la Ville de Paris et au rôle moteur joué par la Ville pour inciter les opérateurs à des bonnes pratiques sur les usages temporaires dans le parc privé adopté par le Conseil de Paris en novembre 2016 ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose de l'autoriser à signer une convention d'occupation du domaine public pour l'occupation temporaire du pavillon « Maison de l'air » dans le parc de Belleville 27 rue Piat (20e)

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement en date.... ;

Sur le rapport présenté par Anouch Toranian au nom de la 7ème Commission :

Délibère

Article 1 : La Maire de Paris est autorisée à signer la convention dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association « Archipélia ».